

Belgique, Burkina Faso, Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, Congo, France, Luxembourg, Maroc, Sénégal, Suisse, Vietnam.

COMMUNICATION SUR LA MICROFINANCE

Intervenant une semaine après l'ouverture officielle de l'année internationale du microcrédit, la Déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis pour le Xe Sommet de la Francophonie à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004, met en lumière l'importance des services financiers destinés aux populations défavorisées. Elle trace des lignes directrices destinées à consolider et développer les institutions de microfinance ainsi qu'à les insérer dans le secteur financier formel. Dans ce contexte, un certain nombre d'Etats et de gouvernements francophones ont souhaité mettre en commun leurs expériences en présentant des actions qu'ils ont engagées ou programmées. Ils réaffirment leur adhésion aux onze principes clés de la microfinance :

1. Les pauvres ont besoin de plusieurs types de services financiers et non pas seulement de prêts.
2. La microfinance est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.
3. La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service de pauvres.
4. La microfinance peut et doit s'autofinancer pour atteindre un grand nombre de pauvres.
5. La microfinance implique l'existence d'institutions financières locales permanentes.
6. Le microcrédit n'est pas toujours la solution.
7. Le plafonnement des taux d'intérêt nuit à l'accès des pauvres aux services financiers.
8. Les gouvernements doivent jouer un rôle de soutien au secteur, non un rôle de fournisseur de services financiers.
9. Les subventions des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux du secteur privé sans leur faire concurrence.
10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle.
11. La microfinance fonctionne au mieux lorsqu'elle est transparente sur sa performance.

Au-delà des appuis et financements traditionnels apportés à ce secteur, notamment par la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg et la Suisse, qui se sont traduits par des engagements financiers de quelques centaines de millions d'Euros sur les 15 dernières années, permettant ainsi d'atteindre plus de trois millions de bénéficiaires, les partenaires francophones s'engagent à renforcer leur action en faveur de la microfinance. Ils souhaitent présenter quelques exemples d'actions concrètes engagées selon les axes suivants:

- Dans le domaine de la **diffusion**, la Suisse poursuit le renforcement, le développement et la professionnalisation des mutuelles d'épargne et de crédit et de leurs fédérations, des intermédiaires financiers et des banques commerciales ; elle veille à mettre ses partenaires traditionnels (PME, secteur informel, artisans, etc) en relation avec des institutions de microfinance.

Pour sa part, la France continue d'étendre les services de la microfinance à la couverture financière de besoins de base comme la santé et l'éducation (prêts aux étudiants). Le Luxembourg soutient le développement d'un espace d'échange sur la microfinance, sensibilisant le crédit bancaire privé en vue de promouvoir l'accès au crédit en milieu rural des pays en voie de développement, en particulier pour l'éducation de base et la formation professionnelle. Enfin, la Belgique organisera en mars 2005 un séminaire sur le thème : «La microfinance participe-t-elle à la construction d'un système financier qui crée l'intégration pour les personnes exclues ? », puis un Forum national de la microfinance au début de l'année 2006.

- En ce qui concerne la **formation des cadres**, l'Institut Supérieur d'Economie Coopérative de Cotonou (ISPEC), qui inaugurera un master de microfinance en 2005, a délivré plus de 2270 certificats d'habilitation à la gestion des coopératives d'épargne et de crédit en partie grâce à l'appui du Canada. Le Maroc dispose de structures diversifiées en matière de formation de longue, moyenne et courte durée. Sous l'égide de l'Agence Française de Développement (AFD), le CEFEB de Marseille forme chaque année une cinquantaine de cadres de la microfinance. Enfin, avec le concours du mouvement coopératif et financier du Québec, le Canada soutient le programme d'appui à la mobilisation de l'épargne dans la Francophonie (PAMEF) qui a déjà formé plus de 1200 gestionnaires de 11 pays.
- En matière de **régulation**, le Maroc dispose de 12 institutions spécialisées, dont des fondations privées qui jouissent d'une flexibilité juridique et financière leur permettant de gérer des fonds nationaux et étrangers. Face à une croissance de la demande de plus de 80 % chaque année, il a créé un conseil consultatif du microcrédit, conjointement avec la fédération nationale des associations de microcrédit, afin d'élaborer un cadre légal, un code de déontologie et une centrale des risques. La Suisse se consacre à l'amélioration des conditions cadres (législation bancaire, droit des affaires, supervision, etc) ainsi qu'au renforcement institutionnel et au développement de marchés financiers ruraux. Enfin, les pays de la zone franc, qui bénéficient déjà d'un système législatif conçu avec l'appui du Canada, ont mis à l'ordre du jour de leur prochaine réunion ministérielle une réflexion sur la réglementation et le contrôle des différentes institutions.
- La **modernisation et transformation des réseaux** de microfinance existants est essentielle pour assurer l'accès à des services financiers viables. La croissance récente de ces réseaux a été telle que leurs systèmes et leurs ressources humaines ont été poussés à leur limite.

Reconnaissant que ces réseaux doivent répondre à une demande croissante pour leurs services, le Canada maintiendra son soutien à la modernisation des grands réseaux mutualistes. Dans le même esprit, l'AFD a pour priorité l'institutionnalisation des réseaux de microfinance mutualistes, autogérés ou microbanques (Plus de 30 réseaux ont été soutenus dont beaucoup sont aujourd'hui autonomes). Le Canada-Québec apporte son appui au renforcement de systèmes financiers de proximité existants et à la modernisation de leurs outils et produits ; il met sur pied des projets-pilotes adaptés aux besoins spécifiques des artisans, des agriculteurs et des femmes. Enfin, la Suisse s'attache aussi au développement de produits novateurs et de nouvelles technologies bancaires.

En créant le 1^{er} octobre 2002 à Ouagadougou le Centre d'Innovation Financière (CIF) avec l'appui du Canada et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, six institutions financières de coopératives, d'épargne et de crédit africaines du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et du Togo ont franchi un pas important. Les réseaux partenaires du CIF s'inscrivent dans les regroupements opérés par l'UEMOA et la CEDEAO (En 2002, ils représentaient un actif de 84 milliards CFA et de 51 milliards CFA de crédits pour 1.200.000 clients/membres).

- En ce qui concerne le **financement**, l'Agence Française de Développement, outre ses programmes de financement des réseaux, mettra en place une facilité de près de 20 millions d'Euros permettant l'apport de fonds propres ou de quasi fonds propres aux institutions de microfinance ou aux fonds d'investissements en microfinance ; cette facilité pourrait également être abondée par d'autres partenaires au développement. Par ailleurs, pour faciliter le rapprochement entre les institutions de microfinance et le secteur bancaire, le fonds de garantie ARIZ, qui dispose d'un potentiel d'engagement de 50 millions d'Euros, sera utilisé de façon accrue pour garantir des prêts de banques à des institutions de microfinance. La Suisse renforcera ses engagements au rythme actuel de 30 millions FS par an répartis dans une vingtaine de pays. Le Canada mettra 5,7 millions Dollars canadiens à la disposition du fonds fiduciaire de la Banque Mondiale dans le cadre du projet « Développement du marché financier régional de l'Afrique de l'Ouest » (3,1 millions) et le Centre d'Innovation Financière (CIF) de Ouagadougou pour le « Projet préparatoire au programme d'appui à six réseaux d'épargne et de crédit de l'Afrique de l'Ouest » (2,6 millions). La Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) a apporté son expertise pour la création d'un fonds de solidarité des travailleurs au Sénégal. Enfin, la Belgique appuie quelques 200 institutions de microfinance dans le monde, ce qui représente près de 800.000 clients.

Cette richesse et cette diversité d'expériences, l'importance de ces moyens, permettent à la communauté francophone d'apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs du millénaire (OMD). En témoigne **la conférence internationale qui réunira les acteurs de la microfinance du Nord et du Sud à Paris le 28 juin 2005.**

xxx

Nous attendons des **opérateurs de la Francophonie** qu'ils développent leur action en faveur de la microfinance, notamment en utilisant le portail francophone de l'AIF et en appuyant la mise en place de politiques nationales de microfinance favorisant l'approche régionale du développement intégré. A cet égard, nous souhaitons que la Francophonie puisse encourager et amplifier des expériences régionales comme celle de la Conférence panafricaine coopérative (CPC) qui est en train de finaliser un acte uniforme sur le droit des sociétés coopératives et mutualistes avec l'OHADA. Elle devrait également favoriser les opérations de coopération triangulaires notamment dans le domaine de la formation ; à cet égard, le Maroc propose son savoir-faire et son expérience en matière de microfinance.